

**COMMISSION
D'ACCESSIBILITÉ**

**COMMISSION DE
SUIVI DE LA CHARTE
VILLE-HANDICAP**

26 MARS 2025

RAPPORT 2024

Présenté au Conseil Municipal du 3 avril 2025



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
--------------	---

I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL	6
2. DONNÉES CHIFFRÉES	7
3. VOIRIE	8
4. BÂTIMENTS	10
5. LOGEMENT	12

II COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP	15
2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION	20
3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE	22
4. SPORT	26
5. CULTURE	28
6. EMPLOI	32

III RETOUR SUR LA PREMIÈRE SEMAINE DU HANDICAP

PERSPECTIVES 2025	38
-------------------	----

INTRODUCTION

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques cet été a été l'événement de l'année 2024 ; ces Jeux ont permis une couverture médiatique plus large des sportifs porteurs de handicap, **certains athlètes paralympiques sont même devenus des modèles** pour de nombreuses personnes. En novembre, lors du 10ème Vendée Globe, l'engouement des supporters autour de deux marins porteurs de handicap a égalé celui témoigné aux compétiteurs valides.

Il est très encourageant de constater cet intérêt du public pour des athlètes handicapés ; même si ce progrès est lent, **le mouvement qui incite à ne plus considérer les limitations physiques, sensorielles, cognitives et mentales comme définissant le potentiel d'une personne est bien perceptible.**

L'on peut regretter néanmoins que les athlètes avec une déficience intellectuelle n'aient été invités à participer qu'à seulement 3 disciplines des Jeux paralympiques sur les 23 présentes. **La diversité des figures du handicap est encore trop réduite** : sur 237 athlètes français paralympiques, seulement 6 relevaient du sport adapté ! Les personnes trisomiques sont exclues des Jeux, bien qu'elles aient leurs championnats du monde ; les athlètes avec des troubles psychiques ou neurologiques, s'ils n'ont pas par ailleurs une déficience intellectuelle, ne peuvent être retenus pour intégrer l'équipe



Anne AUBERT
Conseillère municipale déléguée au Handicap et aux Relations entre les générations

paralympique, alors même que leur handicap, quoique invisible, est réel.

Il reste donc beaucoup à faire pour que tous les sportifs porteurs de handicap soient représentés dans toutes les disciplines et pour garantir l'accès au sport de tous. A **Antony, nous sommes convaincus que le sport est un vecteur de socialisation d'amélioration de la santé, de développement global**, et que tous les Antoniens en situation de handicap doivent pouvoir pratiquer une activité sportive.

Portée par cette conviction forte, la Ville a continué en 2024 à **inciter les clubs sportifs à accueillir des personnes handicapées**, a testé **une Ecole municipale des sports adaptée** qui sera développée en 2025, a été **lauréate du Budget participatif Handicap de la région Ile de France**, pour l'achat de matériel à destination de cette école, a organisé de nombreux **événements en lien avec la Ligue de sport adapté**, a **encouragé les personnes handicapées de la Ville à rejoindre des activités sportives. La pratique sportive est un enjeu crucial en matière de handicap, nous l'encourageons de notre mieux.**

Tout ceci en continuant la concertation avec les associations et personnes concernées afin d'agir efficacement dans tous les autres domaines de la vie quotidienne, de la culture à l'éducation en passant par l'emploi, le logement, les loisirs, etc.



**I COMMISSION
D'ACCESSIBILITÉ**

1. CADRE LÉGAL

Cadre règlementaire et composition de la commission :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment de rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements. Cette expression englobe les transports publics, la voirie, l'aménagement des espaces publics et le cadre bâti. **Il convient de préciser que la notion d'accessibilité ne concerne pas le seul handicap moteur mais tous les types de handicaps.**

Chaque année, la Commission locale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit établir un rapport qui est ensuite présenté en Conseil municipal.

Présentation de la ville d'Antony : la ville d'Antony, située dans le sud du département des Hauts de Seine, compte environ 64 000 habitants. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes du 92 : Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Le Plessis Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.

Création et actions de la Commission d'accessibilité d'Antony :

Dans sa séance du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a créé ce qui était appelé à l'époque la sous-commission communale d'accessibilité ; puis, le 17 octobre 2007, la première réunion de la sous-commission a été organisée. Lors de cette réunion, il a été rappelé l'orientation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La commission est actuellement composée de :

- 8 conseillers municipaux
- Des représentants des associations locales œuvrant dans le champ du handicap, en particulier l'UNAFAM, l'Association Valentin Haüy, l'Association française des traumatisés crâniens, Citoyenneté IMC, la Fédération APAJH, l'UNAPEI, l'Association française du syndrome d'Angelman...
- 2 représentants de l'Association Des Familles et Des Liens,
- 3 représentants du Conseil des seniors,
- 1 représentant du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony,
- Les représentants des différents services de la Ville ayant participé au présent rapport.

Depuis sa création, la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées se réunit en même temps que la Commission de suivi de la Charte Ville-handicap dont la liste des actions vient en deuxième partie du présent rapport.

2. QUELQUES CHIFFRES

5210 Antoniensiens (496 enfants et 4714 adultes) soit **8%** environ de la population de la Ville, ont une prestation ou une orientation en cours au 31/12/2024. Un bénéficiaire de la MDPH peut se voir notifier plusieurs prestations ou orientations.

	Nombre de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert	Dont Enfants	Dont Adultes	Nb demandes déposées à la MDPH
2019	4290	373	3917	2252
2020	4279	370	3909	2883
2021	4551	423	4128	2451
2022	4829	459	4370	3034
2023	4993	477	4516	3080
2024	5210	496	4714	3333

En ce qui concerne les demandes, elles concernent à 32% des adultes de moins de 60 ans : (32 % en 2023), à 58% des seniors / + de 60 ans (58% en 2023) et à 10% des enfants (comme en 2023).

1135 Antoniensiens ont envoyé un dossier à la MDPH en 2024, ce qui représente un volume de 3333 demandes traitées par la MDPH en 2024 (une personne peut effectuer plusieurs demandes).

Depuis avril 2020, les usagers peuvent faire leur demande auprès de la MDPH directement en ligne <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92>. Sur les 1135 dossiers déposés, 388 l'ont été via le téléservice soit 34% des demandes.

Suite à l'ouverture d'un droit, les principales prestations recevables par les personnes handicapées sont :

- L'AAH : **Allocation Adulte handicapé**, pour les personnes handicapées aux revenus modestes, pas encore à la retraite. 1.25 millions d'adultes la touchent en France. Elle est parfois complétée par l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité).
- L'AEEH : **Allocation d'aide à l'enfant handicapé** est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins à un enfant ou jeune de - de 20 ans.
- La PCH : **Prestation compensatrice de handicap** (avant 2006 ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne) finance des aides principalement humaines, mais aussi techniques, et certains aménagements.

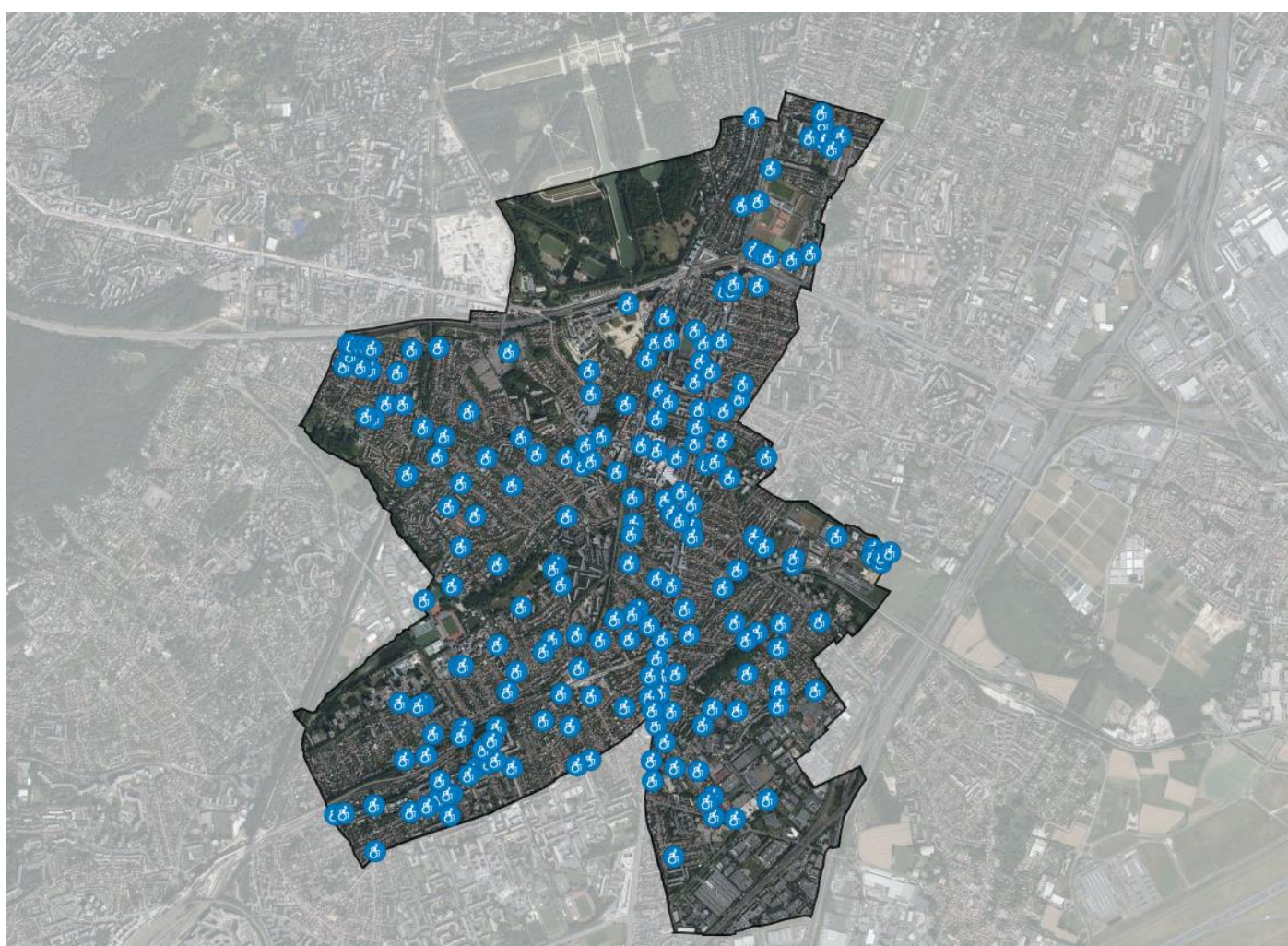
3. VOIRIE

TRAVAUX 2024

Le programme d'accessibilité de la voirie s'est poursuivi en 2024 : la réfection de la rue Mounié et de la rue de l'Eglise ont permis **d'augmenter le nombre de places PMR dans ces quartiers fréquentés** : 3 places de stationnement PMR ont été remises aux normes rue Mounié, et une place de stationnement PMR a été créée rue de l'Eglise.

Par ailleurs la réfection du quartier Jean Zay a permis d'y rendre la voirie conforme aux normes PMR.

La ville compte aujourd'hui **230 places PMR en surface**. Les places créées en 2024 respectent toutes les dernières normes. En revanche il n'est pas toujours possible de mettre facilement aux normes les anciennes places.



Au 31/12/2024 :

- ✓ **481 Antoniens bénéficiaient d'une carte de stationnement**
- ✓ **1558 Antoniens bénéficiaient d'une carte Mobilité Inclusion (CMI)**

Depuis quelques années, outre la MDPH le Département peut accorder les Cartes Mobilité inclusion (CMI) aux personnes touchant l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA).

REFERENCEMENT

Les Antoniens en possession d'une CMI ont pris l'habitude de se faire référencer auprès du Service Stationnement. Une fois l'immatriculation de leur voiture corrélée à une carte mobilité, la voiture ne sera plus jamais verbalisée quand elle est garée sur une place, qu'il s'agisse d'une place réservée PMR ou d'une place payante.

Ce référencement est valable 2 années au bout desquelles il doit être renouvelé. Les personnes concernées sont informées par SMS ou mail de la nécessité de procéder au renouvellement de l'enregistrement de leur carte de stationnement ou carte mobilité inclusion mention stationnement.

LES PARCOURS D'ACCESSIBILITÉ

Afin de pouvoir évaluer en conditions réelles les difficultés qui peuvent être rencontrées par les personnes en situation de handicap, la Coordination Handicap organise chaque année un ou plusieurs parcours d'accessibilité, auxquels elle convie des Antoniens concernés.

Le 15 octobre 2024, pendant la Semaine du Handicap, un parcours d'accessibilité s'est déroulé **rue Auguste Mounié**. Des élus, des agents des services techniques, notamment des agents du service Voirie, des agents du CCAS, des représentants du Conseil des seniors, d'associations familiales et de personnes handicapées (Association Valentin Haüy) ont participé à ce parcours.

Le parcours a permis de faire remonter les difficultés rencontrées sur la chaussée pour assurer la sécurité des passants en situation de handicap (trottoir très large, absence de trottoir) mais aussi de constater les éléments d'accessibilité (sonnette et rampe de certains commerçants du quartier, feux sonores). Les associations représentantes de personnes âgées et/ou handicapées ont pu faire part de leurs difficultés et de leurs besoins pour une meilleure accessibilité de la voirie.



4. BÂTIMENTS

ÉTAT DES LIEUX

La Ville a élaboré son **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en 2015** et s'est engagée sur un programme de travaux sur 9 ans, programme qui a reçu un avis favorable de la préfecture fin 2016. Au terme de ces neuf années, tous les bâtiments communaux doivent réglementairement soit être accessibles, soit avoir fait l'objet d'une dérogation acceptée par la Préfecture (pour impossibilité technique par exemple). **L'année 2024 était la huitième année de l'AD'AP.**

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024 :

Budget accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) en 2024 :

465 700 € TTC

Les travaux d'aménagement, y compris travaux d'accessibilité, du **parking du centre-ville**, se sont achevés, le parking est accessible tous handicaps.

Les travaux de mise en accessibilité du **groupe scolaire Pajeaud** (y compris la construction d'un ascenseur en élémentaire) se sont achevés, ce groupe scolaire est accessible tous handicaps.



Exemple de travaux réalisés au groupe scolaire Pajeaud :

- L'ascenseur créé en élémentaire
- La rampe créée à l'entrée du groupe scolaire

Les travaux pour la mise en accessibilité du **complexe sportif Georges Suant** (y compris construction d'un élévateur pour la tribune) et du **centre Lionel Terray** (y compris construction d'un élévateur à l'entrée) se sont poursuivis.

Des travaux de mise en accessibilité ont débuté dans les établissements prévus à la huitième année de l'Ad'AP :

- le bâtiment 1 place Mounié
- l'école maternelle Val de Bièvre
- des locaux associatifs, des squares...

PROJETS 2025

En 2025, il est prévu de poursuivre les travaux de mise en accessibilité du **complexe sportif Georges Suant** et du **centre Lionel Terray**, et de réaliser les travaux de mise en accessibilité dans les établissements prévus la neuvième année de l'Ad'AP.

Quelques bâtiments n'auront pas été traités dans l'Ad'AP, notamment ceux qui ont vocation à être démolis et reconstruits comme l'école Anatole France, ou d'être désaffectés de leur usage (médiathèque Anne Fontaine puisqu'une autre médiathèque sera construite et que l'usage du bâtiment actuel n'est pas encore décidé). L'Etat a prévu que ces bâtiments feront l'objet d'un court calendrier complémentaire dans les années qui suivront la fin de l'Ad'AP.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est maintenant entrée dans les habitudes, mais la Coordination Handicap continue à insister sur **l'importance d'une signalétique adaptée** afin de garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap psychique et cognitif, et en particulier sur l'utilisation de **pictogrammes et/ou des codes Facile à lire et à comprendre (FALC)**.

La signalétique adaptée commence à être développée, en particulier dans les écoles, il est important qu'elle soit déployée de manière unifiée dans les projets d'architectes pour les nouvelles constructions, et dans les opérations de rénovation.

5. LOGEMENT

LE LOGEMENT ACCESSIBLE

L'accès à un logement décent est **un besoin et un droit fondamental**, autant pour les personnes valides que pour les personnes handicapées, mais ces dernières rencontrent davantage de difficultés, en particulier quand elles souhaitent un logement autonome.

Le logement proposé doit être accessible, c'est à dire permettre avec la plus grande autonomie possible de circuler, de se repérer, de communiquer dans le bâtiment, d'accéder aux locaux annexes et d'utiliser les équipements.

Les personnes handicapées désireuses de vivre en autonomie peuvent déposer une demande de logement social en ligne via le Portail « Grand Public » dédié ou auprès du Service logement de la commune. **Le handicap est un critère de priorité pour l'obtention d'un logement social** (article L441-1 du Code de la construction et de l'Habitation), et **le Service Logement porte un intérêt majeur à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap sur la ville.**

ANALYSE DES DONNEES DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN 2024

A la fin de l'année 2024, sur 2950 demandeurs résidant à Antony, 260 avaient déclaré une situation de handicap lors de la constitution de leur dossier, parmi lesquels **61,15% (159 demandeurs) avaient effectivement joint un justificatif de situation de handicap**, indispensable à la reconnaissance prioritaire de la demande.

Parmi ces 159 demandeurs ayant déclaré un handicap, 53 étaient locataires du parc social, et 106 occupaient des logements du secteur privé ou étaient hébergés en structures spécifiques.

Bien qu'au regard de la réglementation, seule la labellisation par l'Etat confère légalement un caractère prioritaire à une demande de logement, il est néanmoins tenu compte, dans la mesure des possibilités de relogement de la ville, des reconnaissances MDPH et des certificats médicaux produits par les demandeurs sans reconnaissance MDPH.

ANALYSE DES DONNEES DU SERVICE LOGEMENT :

Nombre de relogements effectués via le service logement en 2024 :

- Sur le contingent de la ville (HDBH+ESH) et sur celui de HDBH délégué à la Ville **169 attributions ont été effectuées en 2024** (toutes catégories de demandeurs confondues).
- Sur le contingent préfectoral « mal-logés », instruit par la Ville, gérant le public prioritaire : **24 relogements** ont été effectués en 2024.

Le tout portant à **193 relogements effectués en 2024**, tous publics confondus, situations de publics prioritaires (dont MDPH compris), via le service logement de la ville.

Attributions de logements à des demandeurs en situation de handicap :

Le nombre de situations de handicap connues du service ayant bénéficié d'une attribution de logement s'élève à **21**.

Ces demandes n'étaient pas forcément labellisées « publics prioritaires » mais ont été proposées par la ville ou par la Préfecture en raison de la connaissance d'une situation de handicap, puis elles ont été validées en commission d'attribution des bailleurs sociaux.

Parmi ces **21 attributions**, **18** ont été effectuées sur les réservations de HDBH (14) et de la Mairie (4) et 3 l'ont été sur le contingent de la préfecture,

- Attributions sans handicap : 151 (Ville + HDBH) + 21 (préfecture) = 172
- Attributions demandeurs porteurs de handicap : 18 (Ville + HDBH) + 3 (préfecture) = 21

Conclusion : en 2024, le taux de relogement du public en situation de handicap, **sur le contingent communal et sur celui de HDBH délégué**, s'élève à **10,65%** ($18/169 \times 100$). **Le contingent préfectoral**, instruit par la Ville, a permis le relogement de personnes en situation de handicap à hauteur de **12,5%** des attributions effectuées sur les réservations de l'Etat ($3/24 \times 100$).

Ce sont donc 10,88% de relogements qui ont été effectués en faveur du public porteurs de handicap sur le patrimoine social d'ANTONY, via le service logement de la commune.

D'autres relogements, non comptabilisés, ont également pu être réalisés sur les contingents d'autres réservataires (Action Logement, Etat fonctionnaires, ou autres collectivités) auprès de tous les bailleurs sociaux de la commune. Ils ne sont pas pris en compte dans les données susvisées

Bilan des attributions // situations MDPH	Mairie (HDBH+ESH)	HDBH délégué	Pref	TOTAL
Attributions globales	49	120	24	193
Dont personnes reconnues MDPH	18		3	21
Soit	10,65%		12,5%	10,88%

REALISATIONS DES BAILLEURS DE LA COMMUNE EN 2024 :

Hauts-de Bièvre Habitat (5214 logements) :

Hauts-de-Bièvre Habitat a réalisé **8 remplacements de baignoires par des douches**.

RATP HABITAT (44 logements / 1 rue du Nord - 2 rue du Sud) :

Aucuns travaux d'adaptation n'ont été réalisés et aucune demande d'adaptation n'a été adressée au bailleur.

Depuis le 1er janvier 2024, le bailleur a mis en place **un comité PMR** afin d'examiner de façon collégiale l'ensemble des demandes des locataires. Ce comité se réunit tous les deux mois.

Pierres et Lumières n'a pas fait de travaux d'adaptation au handicap de ses logements situés à Antony.

1001 VIES HABITAT

Seule une locataire de la résidence Kohlmann a sollicité et bénéficié de travaux PMR.



II.COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP

Installée dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite, situé à proximité de l'entrée du C.C.A.S., la **référénte Handicap** accueille le public avec pour missions principales l'aide à l'établissement des **dossiers MDPH**, le conseil, en particulier pour l'**orientation** dans les structures, et les demandes **d'aides financières** liées au handicap.



Par ailleurs elle est chargée du **suivi de la Charte ville handicap**, de la mise à jour du **Guide du Handicap** et de façon générale du déploiement de la **politique municipale en matière de handicap**.

En 2024, 1 727 accueils ont eu lieu dans le service (contre 1 623 en 2023), ce qui représente 1181 renseignements téléphoniques par SMS ou par mail (920 en 2023) et 546 accueils physiques (690 en 2023). Ce chiffre s'explique par le nombre croissant d'appel pour connaître l'état d'avancement de leurs demandes auprès de la MDPH en raison des délais de traitement des dossiers qui se rallongent.

La référénte Handicap peut **se rendre au domicile des Antoniensi** qui sont dans l'incapacité de se rendre au C.C.A.S. dans le cadre des démarches liées aux demandes adressées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H). En 2024 elle a visité 17 personnes à domicile (13 en 2023).

Les accueils se font principalement sur rendez-vous afin de garantir un accueil de qualité. Cependant, la spécificité du public handicapé amène à accueillir et renseigner les personnes se présentant au CCAS sans rendez-vous lorsque cela est possible.

Un agent du CCAS est déchargé deux demi-journées par semaine pour saisir et envoyer les dossiers MDPH et d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cet agent a également été formé pour aider à l'instruction des dossiers. Cela favorise la continuité du service apporté aux personnes en situation de handicap et à leur entourage lors des congés de la coordinatrice handicap. **En 2024, la coordination Handicap a adressé 204 dossiers à la M.D.P.H** (286 en 2023).

La convention passée avec la MDPH permet **d'avoir accès au logiciel SOLIS et de consulter les dossiers des usagers antoniensi** afin de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers en temps réel. En 2024, ce service a été quotidiennement utilisé par la référénte Handicap afin de connaître l'état d'avancement des dossiers MDPH des administrés.

Le délai moyen de traitement des dossiers par la MDPH a considérablement augmenté au cours de l'année 2024 ; le délai moyen de traitement est en moyenne de 7.6 mois pour les adultes (6.4 mois en 2023) et 7.8 mois pour les enfants (6.2 mois en 2023). Le délai raisonnable moyen est de 4 mois, sachant que certaines demandes comme les cartes CMI peuvent être traitées en moins de 2 mois, mais que des demandes complexes, telles celles qui concernent des aménagements matériels et des aides humaines conséquentes pour des handicaps lourds, demandent des visites successives à domicile de différents professionnels et sont donc plus longues à instruire.

LES AIDES FINANCIÈRES ET SOCIALES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'aide financière aux séjours adaptés : Le CCAS a mis en place en 2021 une aide financière afin de favoriser le départ en vacances des personnes (enfants et adultes) dont le handicap nécessite une adaptation du séjour (besoin d'une aide humaine et/ou d'une adaptation du lieu d'accueil).

En 2024, 15 dossiers ont été reçus (8 dossiers en 2023) **et 13 personnes ont obtenu une aide financière, pour un montant total distribué de 6300 €.**

L'aide financière aux frais de restauration – ULIS écoles extérieures à Antony : En 2024, il existe à Antony deux classes ULIS disposant chacune de 12 places pour des élèves antoniens. Quatre enfants antoniens ayant une notification d'affectation en ULIS dans des écoles en dehors de la commune pour l'année scolaire 2023/2024 se voient appliquer par leurs communes d'accueil le tarif extérieur de restauration. **Le CCAS prend alors à sa charge la différence** entre le montant des frais de restauration appliqué à la famille et ce qu'elle aurait payé si l'enfant était scolarisé à Antony. **Le montant de la participation à la restauration scolaire pour ces élèves a été d'environ 3000 € en 2024.**

Par ailleurs le Département délègue également au CCAS **la constitution des dossiers d'aide sociale à l'hébergement et aides ménagères**. Ainsi en 2024 le CCAS d'Antony a adressé au Conseil départemental des Hauts-de-Seine 10 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées et 3 dossiers d'aide-ménagère pour personnes handicapées.

LE COMITÉ LOCAL HANDICAP

En 2021, sous l'impulsion de l'élue déléguée au Handicap, un **Comité local handicap a été fondé**, afin de créer un espace de parole et d'échange pour les personnes en situation de handicap et leur entourage. Y sont conviés les membres des associations antoniennes actives dans le champ du handicap, ainsi que des parents ou familles concernés par les problématiques liées au handicap.

En 2024, un Comité s'est réuni, pour aborder les actualités de chacun et les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. Une présentation du projet de la réfection de la rue Auguste Mounié et de la rue de l'Eglise a été présentée aux membres en recueillant leurs éventuels attentes et besoins.

LE GROUPE LOISIRS HANDICAP

La coordination Handicap a poursuivi en 2024 l'organisation de sorties à destination du Groupe loisirs handicap. Ce groupe, créé en 2014, a pour but de **favoriser le lien social via la participation à des sorties extérieures**. Il est avant tout **destiné aux personnes handicapées isolées socialement**.

En 2024, les sorties proposées ont été :

- **Atelier jeux de société** à la ludothèque d'Antony
- **Sorties au cinéma** le Sélect. Ces séances réunissent en général une quinzaine de personnes et se terminent par un temps convivial autour d'une collation.

- **Sortie de printemps – Déjeuner croisière sur la Seine** comprenant un repas gastronomique et une visite commentée des monuments de Paris. Cette sortie a réuni 35 participants.



- **Atelier d'initiation au cirque et à la musique**, proposé par l'Azimut au théâtre Firmin Gémier/Patrick Devedjian

- **Sortie de Noël** : Déjeuner au restaurant Les Galopins à Antony - 40 participants

RENCONTRES PARTENARIALES « ENFANCE ET HANDICAP »

En 2024, la 5ème rencontre partenariale « Enfance et Handicap » s'est tenue afin de favoriser la connaissance et la communication entre les différents acteurs intervenant dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap. cette 5ème rencontre organisée en juin avait pour thématique : « l'enfant en situation de handicap et sa famille, quel accompagnement ajusté et gradué ? Quand et comment alerter le service territorial ? ».

Ces rencontres ont permis aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, **d'identifier les freins dans le parcours** et la prise en charge des enfants et de tenter d'y **apporter des réponses** notamment par la création d'outils communs. Cette mise en lien permet également de mettre en place de nouvelles collaborations (orientation des familles dont l'un des enfants est suivi par le CAMSP à la Maison des Familles).

À l'issue de ces rencontres **un répertoire des professionnels** agissant auprès des enfants antoniens en situation de handicap est mis à jour et **une plaquette à destination des professionnels** du champ du handicap chez l'enfant est publiée afin d'aider les familles à s'orienter.



Participent à ces rencontres des professionnels issus des structures suivantes :

ERASME (l'Aubier et le CMP enfant)

CAMSP

CMPP

CRMTP,

IME Parc Heller

Ainsi que le médecin scolaire, la PMI, le SST, le service Petite enfance, la Direction de l'éducation, le service jeunesse et le CCAS.

LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale des populations est une des dimensions de la politique du handicap.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), réunissant les élus, les représentants de la psychiatrie, les usagers des services de santé mentale et leurs aidants, ainsi que tous les acteurs concernés, demeure aujourd'hui encore une force et une nécessité : une force, car la ville d'Antony dispose depuis 2015 d'un CLSM actif et une nécessité, car **une personne sur cinq sera concernée par un trouble psychique au cours de sa vie**.

En 2024, deux projets ont été menés, démontrant l'importance du dispositif :

- Une **rencontre entre la médecine de ville, l'hôpital et la psychiatrie**, regroupant 150 personnes à l'espace Vasarely le 19 mars 2024, a été un succès. Elle a favorisé une meilleure connaissance des parcours de soins en psychiatrie et a encouragé une réflexion collective sur la coordination des acteurs.
- Le **forum de l'Atelier Santé Ville**, organisé en juin 2024 avec de nombreux partenaires, a été très apprécié malgré un temps automnal. Il a permis d'ouvrir le dialogue sur la santé mentale auprès des habitants du quartier et de tous ceux qui le souhaitaient.

Dans son rôle primordial de coordination, les actions menées se concrétisent au fil du temps, avec pour ligne de conduite la **déstigmatisation de la santé mentale**. À cette fin, le CLSM continue de promouvoir les formations aux premiers secours en santé mentale pour les élus, les CJC, les collègues travaillant à la ville et les associations (**170 personnes formées fin 2024**). Cette dynamique citoyenne aura cette année l'opportunité de créer un lien avec la psychiatrie de secteur, un axe fort de déstigmatisation.

Une réflexion est menée, en collaboration avec les personnes concernées par un trouble psychique, sur l'**ouverture d'un GEM** (Groupe d'Entraide Mutuelle) dans la ville. Cette démarche vise à intégrer les personnes concernées au sein du CLSM et à déstigmatiser la psychiatrie en leur donnant la parole.

L'année 2025 sera consacrée à la grande cause de la santé mentale **en France** et le CLSM mènera, avec ses partenaires, toutes les actions possibles pour mieux faire connaître la psychiatrie. La santé est un tout, et le maillage entre tous les acteurs constitue un atout pour la collectivité.

Par ailleurs, une **cellule de veille** est portée par le CCAS depuis 2017. Les membres de droit de cette cellule sont des représentants du Centre Médico-Psychologique, de la Police Nationale, du Service des Solidarités Territoriales, de la Police Municipale et du CCAS.

En 2024, 6 cellules de veille se sont tenues (contre 5 en 2023) au cours desquelles **28 situations** (21 situations en 2023) ont été évoquées, concernant 16 femmes et 12 hommes.

Les cellules de veille permettent, dans un premier temps, de mutualiser les informations sur la personne concernée et de dresser un état des lieux, puis, dans un second temps, d'apporter des propositions visant à créer ou recréer du lien avec la personne. Cet outil est connu des acteurs sociaux, notamment des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux du Département.

La Police Nationale, la Police Municipale, les services de l'Hôpital Psychiatrique Érasme, l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) Sud 92 et les services sociaux ont ainsi la possibilité de collaborer ensemble pour une efficacité accrue.

2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION

ACCUEIL HÔTEL DE VILLE :

L'accès des personnes à mobilité réduite est possible à l'Hôtel de Ville sur le côté du bâtiment (proche parking) ; cette entrée **desservie par une rampe d'accès** est directement reliée à un système d'ouverture à distance géré par les agents de l'accueil.

L'équipe d'accueil de l'Hôtel de Ville est régulièrement confrontée à la réception du public en situation de handicap : ses agents suivent des **formations spécifiques** dispensées par le CNFPT, ou organisées en interne par le service formation (gestes de premiers secours), ou encore en collaboration avec d'autres services de la ville (SMART CITY et CCAS) comme la mise en place de la **plateforme ELIOZ** ; des partenariats existent aussi par exemple avec le Conseil Local en Santé Mentale (**formations de premiers secours en santé mentale - PSSM**).

Ce travail de fond a permis à l'Accueil de l'Hôtel de Ville d'Antony de se doter d'outils pouvant faciliter les démarches et déplacements des personnes handicapées, qui peuvent, sur simple demande, disposer d'un plan de ville en relief avec livret d'accompagnement en braille destiné aux personnes aveugles ou malvoyantes (ces plans sont disponibles en consultation à l'hôtel de ville et au CCAS, en prêt au CCAS, ainsi qu'à l'Association Valentin Haüy). Depuis 2021, un fauteuil roulant est accessible avec une procédure spécifique de bonne utilisation. L'ensemble de ces dispositifs permet de favoriser un accueil de qualité en direction des usagers qui nécessitent une attention particulière.



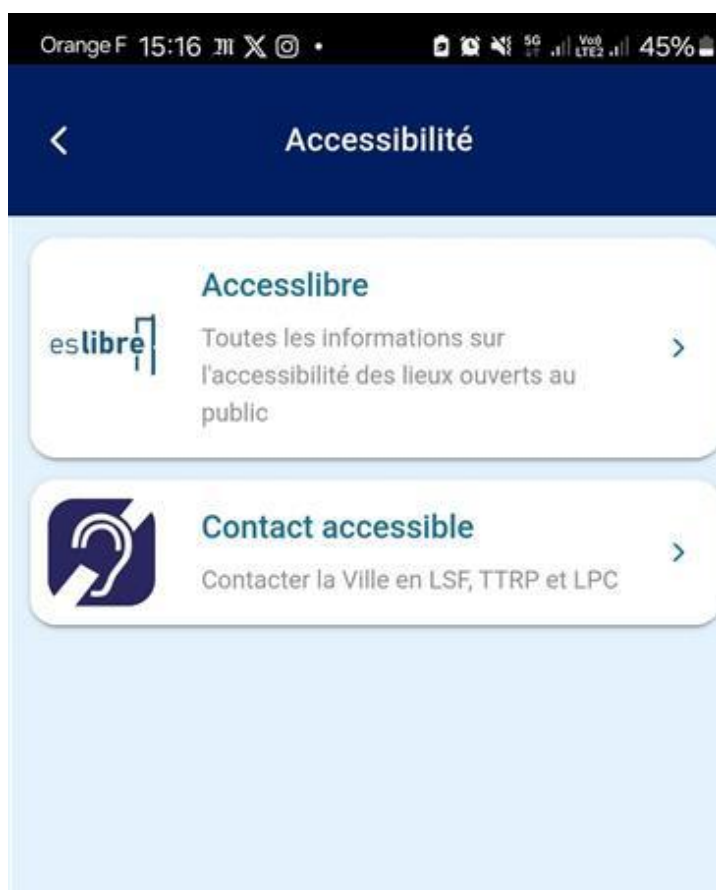
Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accueil de l'Hôtel de ville réalisés à l'été 2024, l'accueil de l'Hôtel de ville dispose désormais d'une **banque d'accueil aux normes** pour recevoir les personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant.

COMMUNICATION :

Le bulletin municipal est toujours aux normes d'accessibilité, et il peut être **fourni gratuitement en version CD audio** sur simple demande auprès de la direction de la communication.

Le site de la ville d'Antony avait été rendu accessible pour les personnes en situation de handicap en 2006 avec la norme W3C (World Wide Web Consortium). L'ensemble des gabarits du site est construit pour favoriser une meilleure lecture des pages. Les styles mis en place permettent de structurer les contenus sans surcharger la page de balises html inutiles. Des textes alternatifs sur les images permettent d'assurer leur accessibilité. Il est également possible de parcourir le menu des pages avec la touche TAB.

Sur les réseaux sociaux, le **sous-titrage a été mis en place systématiquement** sur tous les reportages vidéo proposés par la ville. Le guide handicap de la ville est consultable et téléchargeable sur le site de la ville en format PDF et en format docx adapté aux personnes non-voyantes et malvoyantes.



L'accessibilité téléphonique via la plateforme ElioZ est de plus en plus utilisée depuis sa mise en place en 2020 : 2 h 27 de communication en 2024 (5h13 en 2023).

Depuis novembre 2024, **l'application mobile de la Ville permet un accès direct vers la plateforme Accès libre ainsi que vers ElioZ connect via l'onglet "Accessibilité".**

PROJETS 2025

La cartographie des places de stationnement PMR sur la Ville deviendra disponible sur l'application mobile de la Ville.

ElioZ lancera une campagne de communication auprès des usagers et des agents municipaux pour mieux faire connaître ce service accessible.

3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

SERVICE PETITE ENFANCE

L'accueil de l'enfant en situation de handicap continue à être une priorité, soulignée dans les critères d'admission pour les crèches de la ville d'Antony - sous réserve que le handicap soit compatible avec la vie en collectivité. Un travail est alors mis en place en amont avec la famille et les équipes de la petite enfance.

Année	Nombre d'enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH
2016	4 enfants
2017	10 enfants
2018	8 enfants
2019	6 enfants
2020	13 enfants
2021	15 enfants
2022	6 enfants + 39 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2023	5 enfants + 31 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2024	8 enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH et 20 enfants nécessitant un accompagnement spécifique

Lors de la préinscription, les parents peuvent alerter sur l'existence d'un handicap ou d'une maladie chronique concernant leur enfant. Le **médecin Petite enfance rencontre alors la famille et l'enfant afin d'évaluer** la situation, de cerner les besoins puis de penser l'adaptation des modalités d'accueil (nombre de jours d'accueil, environnement adapté, impact sur l'aménagement et d'organisation de la journée en crèche pour cet enfant). Dès que la commission d'admission présidée par l'élue Petite Enfance décide de l'admission de cet enfant, le médecin Petite Enfance se met en lien avec l'équipe accueillante pour organiser en amont l'accueil de l'enfant et adapter, le cas échéant, le projet pédagogique de l'unité de vie.

Il arrive aussi que des questions émergent au cours de l'accueil avant qu'un diagnostic n'ait été posé, cela concerne notamment des enfants ayant des troubles neurodéveloppementaux (TND) ou des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Les professionnels de la petite enfance qui accueillent ces enfants sont parfois démunis et il est indispensable de travailler avec l'ensemble des partenaires afin d'aider les équipes dans cette mission d'inclusion.

Tout d'abord la direction Petite enfance travaille activement à **animer les liens de partenariat** avec les organismes qui interviennent autour de l'enfant, la PMI, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), l'Aubier (Centre de soin en psychopathologie périnatale), le CMP (Centre Médico Psychologique), le Centre de rééducation du tout petit... Ces liens sont indispensables pour créer un parcours de soin cohérent pour l'enfant et sa famille et répondre aux questions des professionnels en crèche.

Le médecin Petite enfance participe activement à l'animation de ces liens et anime le **groupe de parole destiné aux agents qui accueillent en qualité de référents les enfants en situation de handicap ou ayant des TND ou des besoins spécifiques**. L'objectif est de créer un espace d'échange pour partager les expériences, exprimer les difficultés et identifier les actions qui peuvent être mises en place, proposer des interventions extérieures et des aménagements d'espaces spécifiques. C'est également un support important qui contribue à la formation des agents.

La formation et l'accompagnement mis en place pour les équipes sont les piliers indispensables pour permettre un accueil de qualité de ces enfants. Plusieurs sessions de formation ont été proposées en interne sur l'accueil de l'enfant porteur de handicap dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) concernant le développement psychomoteur, le portage, les troubles de l'oralité, le soutien actif du développement, l'aménagement de l'espace et l'installation de l'enfant.

En 2024, le Service Petite enfance a poursuivi son travail en **lien avec la direction de l'Education pour travailler le départ de la crèche et l'entrée à l'école**, sur les temps scolaires et périscolaires. Il a permis à toutes les familles et aux enfants concernés d'avoir un temps d'échange avec l'équipe de crèche et le référent Handicap de la direction de l'Education en vue de créer un lien et de faciliter la suite. Ce travail a été très apprécié, d'abord par les familles, mais aussi par le référent Handicap du service qui a pu mieux accompagner l'accueil de ces enfants sur les divers temps périscolaires et par les équipes en crèche qui donnent du sens au travail mis en place durant les années d'accueil à la crèche.

DIRECTION DE L'EDUCATION

En 2024, 98 enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques ont bénéficié d'une attention particulière durant les temps périscolaires et/ou en centre de loisirs (42 enfants en maternelle, 48 en élémentaire et 8 au collège).

Les enfants accompagnés sont scolarisés soit :

- En milieu spécialisé (18 enfants),
- En classe ULIS (14 enfants),
- En milieu ordinaire (66 enfants).

Cet accueil par la direction de l'Education se traduit par un **renfort des équipes d'animateurs et un aménagement de l'environnement d'accueil** (coin calme, tentes ...) afin de faciliter leur inclusion sur les différents temps de l'enfant. En 2024, 25 enfants ont bénéficié d'un renfort d'animateur durant la pause méridienne, 38 enfants durant les mercredis et 47 enfants durant les vacances scolaires. Ce besoin a été couvert en partie, selon les opportunités de recrutement d'animateurs.

Le référent loisirs-handicap est chargé de coordonner l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques, il associe les différents acteurs éducatifs :

- Il fait le point avec les familles sur l'accueil de leur enfant durant les temps périscolaires et extrascolaires. Il est parfois amené à orienter les familles dans les dispositifs du droit commun ou vers des associations lorsque cela est nécessaire.
- Il crée le lien et les passerelles nécessaires au bon accompagnement de l'enfant, entre, les référents périscolaires, les directeurs de CML et les animateurs.
- Il crée le lien avec les directeurs d'école afin d'échanger sur les situations individuelles. Il peut être invité aux équipes de scolarisation et de suivi pour donner un autre regard sur l'enfant.

- Il rencontre les institutions spécialisées afin d'avoir une continuité et de la cohérence dans l'accompagnement de l'enfant sur nos différents accueils.

La relation aux familles et la compréhension des besoins de l'enfant

L'échange avec les familles est essentiel, il se manifeste dans un premier temps par une **rencontre avec le référent loisirs-handicap** puis se matérialise notamment par le **livret d'accueil** dans lequel est consigné ce que les parents souhaitent transmettre comme information concernant leur enfant afin d'être cohérents dans son accompagnement. Il est alimenté au fil des rencontres concernant l'enfant et ses besoins. Des bilans de période à l'accueil de loisirs sont mis en place afin de garantir le suivi de l'accueil.

Pour une continuité d'accueil, comme en 2023, un partenariat a été mené avec la direction de la petite enfance via le médecin des crèches. Cela s'est concrétisé par des rencontres avec les familles, l'équipe de la crèche et le référent handicap loisirs pour les enfants qui ont un besoin spécifique et pour lesquels il faudra éventuellement mettre en place des aménagements durant les temps périscolaires à leurs arrivées en maternelle.

Ces rencontres ont permis aux familles d'identifier le référent handicap, d'amorcer une relation de confiance avec cet interlocuteur privilégié et de transmettre les besoins de leur enfant.

L'accompagnement des professionnels de la direction de l'Éducation

En 2024, la formation des différentes équipes s'est traduite par la participation de 18 agents de la direction de l'Éducation (8 ATSEM, 8 référents périscolaires et 2 animateurs) à une **formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap** durant les temps périscolaires et extrascolaires, proposée par le CNFPT. Cette formation avait aussi eu lieu en 2023 (15 agents).

De plus, des directeurs de centres de loisirs ont suivi une **formation de deux jours sur les troubles du comportement**, proposée par le réseau Loisirs Handicap 92, et un directeur a participé à un regroupement du réseau des référents Loisirs Handicap sur la thématique de la communication alternative.

Ces différentes formations permettent aux équipes de mieux appréhender l'accueil des enfants et de disposer d'outils pratiques pour le quotidien.

Le référent loisirs-handicap de la direction de l'Éducation accompagne les équipes en organisant des temps d'échange avec les équipes périscolaires et extrascolaires. Il y a eu 30 rencontres durant les vacances scolaires et 28 durant les mercredis avec les directeurs de centres de loisirs et les animateurs. Ces rencontres permettent d'échanger sur la progression de l'enfant et d'outiller les agents face aux difficultés rencontrées. L'intérêt de cet accompagnement par site est d'avoir une approche ciblée sur les besoins de l'enfant accueilli sur ledit site.

Le référent loisirs-handicap se rend également sur les différentes écoles durant la pause méridienne afin d'échanger avec les référents périscolaires, les animateurs, les ATSEM sur les difficultés qu'ils rencontrent par rapport à un enfant et de leur donner quelques outils pour que l'accueil se passe mieux pour l'enfant et les équipes. Il y a eu 58 échanges en 2024.

Les temps de sensibilisations

Le référent loisirs-handicap propose également des sensibilisations handicap à destination des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Cette année olympique a permis à plusieurs enfants d'aller voir **deux compétitions paralympiques** : le para athlétisme (50 enfants) et le para tennis de table (19 enfants). Cela a permis aux enfants et animateurs d'échanger sur le sport et le handicap.

Nouveauté cette année, une **sensibilisation a également été mise en place dans trois écoles élémentaires** pendant le temps de l'EMS et d'accueil du soir.

Ces moments ont permis aux enfants de se mettre à la place d'une personne en situation de handicap pendant l'EMS et d'échanger durant l'accueil du soir.

Les enfants ont été sensibles à ces activités et ont pu discuter de l'importance de l'inclusion et du respect des différences.

La direction de l'Education souhaite renouveler ces sensibilisations afin qu'elles deviennent un rendez-vous annuel pour les enfants. En 2025, l'objectif est à la fois d'élargir la sensibilisation à plus d'écoles durant le temps périscolaire et de consacrer plus de temps à ces activités dans les différents CML de la ville tout au long de l'année mais également de continuer à former les différents agents de la direction de l'Education.

DIRECTION JEUNESSE-SEJOURS

En ce qui concerne les **classes de découverte** organisées dans les centres de vacances de Samoens et Kerjouanno pour l'année 2023/2024, **29 enfants porteurs de handicaps ont bénéficié d'un accueil personnalisé** : 2 enfants avec un trouble de l'attention, 2 enfants avec TDAH, 5 enfants atteints de maladies génétiques nécessitant la présence d'une AESH, et 20 autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Lors des **séjours de vacances**, **12 enfants porteurs de handicap** ont également reçu un accueil personnalisé ; 1 enfant suivi MDPH, 1 enfant suivi par le CPM, 5 avec TDAH, et 5 autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Lorsque la direction Jeunesse est informée de la situation de handicap d'un enfant, elle contacte le référent périscolaire-handicap. Ce dernier se renseigne auprès du personnel de cantine, de garderie et de l'équipe d'animation concernant le comportement de l'enfant, et communique avec la famille afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant.

Si nécessaire, il est fait appel à des AESH (habituellement affectées durant l'année scolaire). Une collaboration étroite existe entre l'Inspection de l'Éducation et la direction Jeunesse.

Il convient de noter que **la prise en charge des enfants porteurs de handicap se fait sur la base du volontariat de l'équipe d'animation** en place, et nécessite rarement des moyens supplémentaires. Dans les deux centres, les équipes sont sensibilisées et engagées pour accueillir ces enfants. **Le handicap n'est pas une source d'exclusion ; tous les enfants ont pu séjourner en classe de découverte ou lors des séjours de vacances.**

4. SPORTS

Le Service des sports est extrêmement actif en matière d'inclusion, et propose régulièrement des actions de sensibilisation auprès des élèves des écoles de la Ville

Le jeudi 25 avril 2024 le Service a organisé la première édition de la **Journée para-athlétisme adapté**, en collaboration avec la Ligue Ile de France de Sport adapté, le Comité départemental Sport Adapté et le club d'Antony Athlétisme 92 (affilié à la fois à la FFA et à la FFSA).

Les objectifs de cette journée étaient multiples :

- Faire découvrir au plus grand nombre une discipline olympique et paralympique,
- Initier tous les publics à la pratique du Para Athlétisme Adapté,
- Faire vivre toutes les dimensions liées au sport notamment dans le partage et les valeurs de l'olympisme liées au sport pour tous : « bouger, apprendre, découvrir ».



Le Service des sports a également créé en 2024 une **Ecole Municipale des Sports (EMS) adaptée**.

Cette création provient du constat de la difficulté de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les EMS classiques, qui ne correspondent pas toujours à leurs besoins spécifiques en particulier pour ceux qui présentent des troubles autistiques de grande ampleur. Certains intervenants sportifs rencontraient parfois des difficultés à intégrer ces enfants. Par ailleurs de nombreuses familles se trouvaient confrontées à une offre quasi inexistante d'activités physiques et sportives sur le territoire pour leur enfant en situation de handicap lourd.

Convaincus que **l'activité physique et sportive est essentielle à tout individu et répond à de nombreux enjeux notamment celui de la santé publique**, les élus délégués au sport et au handicap, ainsi que les Services Sports et Handicap, ont réfléchi à la création d'un groupe EMS dédié à ces enfants. L'idée s'est concrétisée par la **mise en place d'une Activité adaptée au sein de l'EMS en 2024**. Elle a été rendue possible par un effectif **réduit de 6 à 8 enfants et une amplitude d'âge de 5 à 15 ans**.

L'EMS adaptée a été testée de fin février à juin 2024, avec l'intervention et l'expertise d'une **éducatrice sportive formée aux activités physiques adaptées (APA)**. Il est à noter que le cours d'EMS adaptée, bien qu'ayant un coût financier plus important, est proposé aux mêmes tarifs que l'EMS classique.

L'orientation des familles et la prise de contact est facilitée par des personnes référentes au handicap du CCAS ou de la direction de l'Education avec lesquelles il existe une collaboration avec le service Sports pour tous. Des familles en recherche d'activités physiques et sportives pour leur enfant sont mises en relation avec le service sport pour tous. La prise de contact et les premières séances permettent d'évaluer le degré de handicap de l'enfant et sa capacité d'adaptation au groupe. L'accompagnement et l'inscription des familles sont réalisés par le service sport pour tous de la Direction des sports de la Ville d'Antony.

Tous les enfants qui se sont présentés ont pu être intégrés dans le groupe d'EMS adaptée. Leur adaptation et leurs progrès sont spectaculaires. Ce constat redonne également de l'optimisme à des familles souvent en difficulté. Cette EMS adaptée est donc très appréciée des familles. Les enfants peuvent ensuite, selon leur évolution, être réorientés pour s'intégrer au sein du club d'athlétisme affilié FFSA accueillant déjà du public en sport adapté ou encore sur l'EMS classique en inclusion.

La Ville a par ailleurs participé au **Budget participatif Handicap de la Région Ile de France**, et a été **lauréate d'une bourse** pour acheter du matériel adapté (balles de boccia, cellules photo électriques, timers...)

PROJETS 2025

Face au succès de la **Journée para-athlétisme adapté**, une deuxième édition sera proposée le jeudi 15 mai 2025. En accord avec l'Inspection de l'Éducation Nationale, il est prévu, au même titre que l'année passée, de proposer la participation de 5 classes ayant travaillé sur la thématique des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

La journée sera de nouveau parrainée par des athlètes de haut niveau en sport adapté : Charles-Antoine KOUAKOU médaillé paralympique aux Jeux de Tokyo 2021 et Arthur BELLITTO jeune athlète en préparation pour les jeux paralympiques de Los Angeles 2028.

Par ailleurs l'ouverture d'un deuxième créneau d'EMS adaptée est en réflexion pour l'année 2025.

5. CULTURE

MÉDIATHEQUE

La médiathèque met depuis de nombreuses années l'inclusion au cœur de sa mission.

Accueil du public handicapé :

En ce qui concerne l'accueil du public, la médiathèque a mis en place en son sein un groupe de travail sur la question du handicap et des ressources matérielles et humaines à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Un PowerPoint résumant les actions des médiathèques est disponible à la demande auprès de la médiathèque.

La médiathèque organise un **portage à domicile** pour les personnes handicapées de manière temporaire ou permanente, ainsi que pour les personnes âgées empêchées.

Les médiathèques se veulent **accueillantes pour les seniors, population la plus touchée par le handicap** avec des animations comme le Café des aînés à la médiathèque Arthur Rimbaud. Par ailleurs des partenariats existent avec les Ans toniques, la Résidence autonomie Renaître, l'EHPAD la Chartraine, pour la mise en œuvre **d'animations auprès des personnes âgées**.

Emploi de personnes en situation de handicap et accueil de stagiaires :

La médiathèque accueille aussi de façon régulière **des personnes avec handicap psychique et mental** de l'hôpital Érasme, de l'association Perce-Neige, ainsi que 3 groupes du CPPS Parc Heller (accueillis chacun 3 fois dans l'année) et un groupe de l'EMPRO de Bourg-la-Reine pour une visite mensuelle. Un nouveau partenariat a été mis en place en 2024 avec le CRMTF Elizabeth de la Panouse Debré. Pour l'instant, ils viennent très ponctuellement pour des accueils libres à la médiathèque Anne Fontaine, mais ce partenariat est amené à se développer.

La médiathèque accueille aussi régulièrement de jeunes stagiaires en situation de handicap (en 2024 un stage long de deux heures hebdomadaires et un stage de découverte professionnelle en octobre).

Par ailleurs, un vacataire détenteur d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) a effectué des vacations à raison de 6h / semaine dans les deux médiathèques.

Des collections spécifiques :

La médiathèque Anne Fontaine possède un **centre de transcription et bibliothèque braille** dont le catalogue est intégré sur la BDEA (Banque de Données de l'Édition Adaptée).

Un pôle **Lire autrement** regroupe plusieurs types de documents : des livres en gros caractères (collections avec des caractères agrandis en plusieurs tailles pour faciliter la lecture) ; des livres-CD, textes-lus sur CD et livres audio numériques ; des CD Daisy (textes lus sur CD à destination de personnes malvoyantes à la médiathèque Anne Fontaine) et prêt de lecteurs Daisy.

Des livres « Facile à lire » pour les personnes dyslexiques ou apprenant le français ou encore ayant des difficultés avec la lecture sont proposés dans les deux médiathèques : 650 livres à la médiathèque Anne Fontaine (dont 200 pour les adultes) et 100 livres à la médiathèque Arthur Rimbaud.

Enfin, les médiathèques disposent d'un fonds de **DVD pour adultes en audiodescription et/ou sous-titrés SME (Sourds et malentendants)**. La liste de ces DVD est facilement consultable sur le site des médiathèques, dans la rubrique «Handicap > Accéder aux collections».

Accueil de groupes pour sensibiliser aux handicaps :

Les médiathèques proposent différents thèmes pour leurs accueils de classe, dont un dédié à la thématique du handicap. En 2023-2024, 6 classes de CE2 et CM1 ont été accueillies autour de celle-ci.

Dans le cadre de la résidence d'auteur de BD, des ateliers ont eu lieu à l'hôpital Erasme et au collège François Furet, avec une classe ULIS.

LUDOTHÈQUE

La Ludothèque est accessible au public handicapé et équipée d'un ascenseur qui permet l'accès aux étages. Des personnes en situation de handicap y sont inscrites, notamment un enfant en fauteuil roulant, 2 familles composées de membres malentendants et d'autres adhérents porteurs de handicaps non visibles.

En 2024, l'équipe de la Ludothèque a **maintenu des partenariats** existants :

- **L'institut des Jeunes Sourds** de BOURG-LA-REINE : 9 séances réalisées représentant 75 participants
- Un partenariat plus important avec **ERASME**
 - ✓ Accueil d'un groupe de l'hôpital de jour sur la ludothèque : 10 ateliers, 48 participants
 - ✓ Prêt de jeux : 52 prêts de jeux en 2024
 - ✓ Accueil d'un nouveau groupe issu du CATTP : 1 séance, 14 participants
- ✓ Un après-midi jeux organisé avec le **CCAS** : 1 séance, 9 participants



Après-midi jeux du Groupe loisirs handicap à la Ludothèque

Les après-midi jeux sont une des activités du groupe loisirs qui permet le plus la discussion et les échanges. La ludothèque a prévu d'accueillir plus souvent le groupe loisirs en 2025.

CINÉMA

Le cinéma le Sélect est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose de 4 salles de projection numérique adaptées aux personnes déficientes visuelles ou malentendantes.

Très engagé dans l'accueil des personnes handicapées, le Select propose :

- ✓ **Des séances en audiodescription** pour les spectateurs malvoyants. La quasi-totalité des films francophones sont proposés en audiodescription, les personnes malvoyantes ont simplement à demander un boîtier audiodescriptif et éventuellement un casque à la caisse avant la séance. Les spectateurs malvoyants peuvent demander à connaître la liste des films concernés à l'avance par mail.
- ✓ **Des séances sous titrées** pour les spectateurs sourds ou malentendants. Le Sélect active les sous-titres uniquement si une demande est exprimée (en caisse ou par e-mail) au minimum 1 jour avant la séance. Les films concernés sont ensuite identifiés sur la page Horaires du site. Là aussi les spectateurs concernés peuvent recevoir les annonces par mail à l'avance.
- ✓ **Des séances spécifiques pour des groupes** composés de personnes porteuses d'un handicap mental. Par exemple le Sélect accueille chaque année des groupes de l'E.P.S. Érasme (Antony), de plusieurs I.M.E. et de l'EMPRO de Bourg-la-Reine, lors de séances scolaires ou de séances tout public.

11^{ème} Festival du Film ERASME le 17 septembre 2024

Le Festival du film Erasme est une compétition de courts métrages réalisés par et avec des patients de plusieurs établissements de soin psychiatrique de la région.

L'accueil chaleureux réservé chaque année par le Sélect aux équipes des concurrents du Festival témoigne bien de la **volonté du Cinéma d'accueillir les bras ouverts les personnes porteuses de handicaps psychiques et cognitifs.**

Le jury était en 2024 composé de la directrice du Select accompagnée de plusieurs réalisateurs ainsi que d'un psychiatre.



Par ailleurs, le cinéma le Sélect, en partenariat avec le CCAS, est toujours engagé dans le **dispositif Ciné-Relax**.

Ces séances de cinéma tous publics, adaptées pour les personnes dont le handicap peut entraîner des troubles du comportement, ont lieu environ tous les deux mois. Une **équipe d'une dizaine de bénévoles antoniens est présente** pour accueillir et veiller au bon déroulement de la séance, informer et sensibiliser l'ensemble du public, et faciliter l'accès à la salle. **5 séances ont eu lieu en 2024**. Le tarif de la séance est de 4.5€.

Date 2023	Horaire	Programmation	Nombre de spectateurs
4-févr.	14h	Le dernier jaguar (Avant-première)	86
27-avr.	10h30	Les aventuriers de l'Arche de Noé	97
15-juin	14h30	La petite vadrouille	55
13-oct.	10h30	Croquette le chat	104
14-déc.	14h	Tony, Shelly et la lumière magique	31



Séance CINE RELAX du 4 février 2024

6 EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

- ✓ **En 2024**, la Direction de l'activité économique a mis en lumière deux fois **l'ESAT Jacques Monod** dans le magazine trimestriel l'Instant Pro.

ESAT Jacques-Monod Le handicap est une composante du travail

« Le handicap ne peut pas être un handicap » disait le physicien Stephen Hawking. Tour d'horizon de l'ESAT antonien qui emploie des travailleurs handicapés et propose ses services aux entreprises.

Créé à l'initiative de la municipalité d'Antony par arrêté du préfet de Région en 1976, l'ESAT Jacques-Monod est géré par la Fédération des APAJH (Association pour les adultes et jeunes handicapés), elle-même créée en 1962. Cette Fédération œuvre pour la dignité des personnes en situation de handicap, leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale. Elle gère plus de 600 établissements et services, accueille plus de 30 000 personnes en situation de handicap et emploie plus de 14 000 personnes.

► UNE MISSION D'INTÉRÊT PUBLIC...

L'Établissement et service d'aide par le travail Jacques-Monod, situé 113 rue Pascal à Antony, accueille quant à lui plus de 100 travailleurs en situation de handicap, accompagnés par une quinzaine de professionnels. Ses missions :

- Offrir aux personnes une activité professionnelle ainsi qu'un soutien médico-social en vue de favoriser leur épanouissement en tant qu'individu et citoyen.
- Construire avec chacune d'elle un projet personnalisé d'accompagnement, qui réponde à leurs besoins à court, moyen et long terme.
- Développer leurs connaissances et leurs compétences pour favoriser leur insertion en milieu ordinaire.

► ET UNE OFFRE DE SERVICES TRÈS DIVERSIFIÉE

Les prestations de service proposées par l'ESAT sont spécialisées dans les activités suivantes : entretien et création d'espaces verts, entretien des locaux, montage / câblage électrique, conditionnement, accueil / secrétariat.



Le détachement en entreprise est également possible avec la mise à disposition du personnel directement chez le client.

Plusieurs grands noms lui font déjà confiance, comme Leroy Merlin, But, les Opéras de Paris, Air Caraïbes... Et l'établissement est en perpétuelle recherche de nouveaux partenaires : commerciaux, sociaux, médicaux, organismes de formation...

► UN PARTENAIRE DE VOTRE DÉMARCHE RSE

Travailler avec l'ESAT permet aux entreprises de participer à une mission d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, valorisable dans leur politique RSE, mais également de bénéficier d'avantages fiscaux : réduction des versements annuels obligatoires à l'AGEFIPH.

Contact : esat.jacques-monod@apajh.asso.fr
01 46 68 15 42



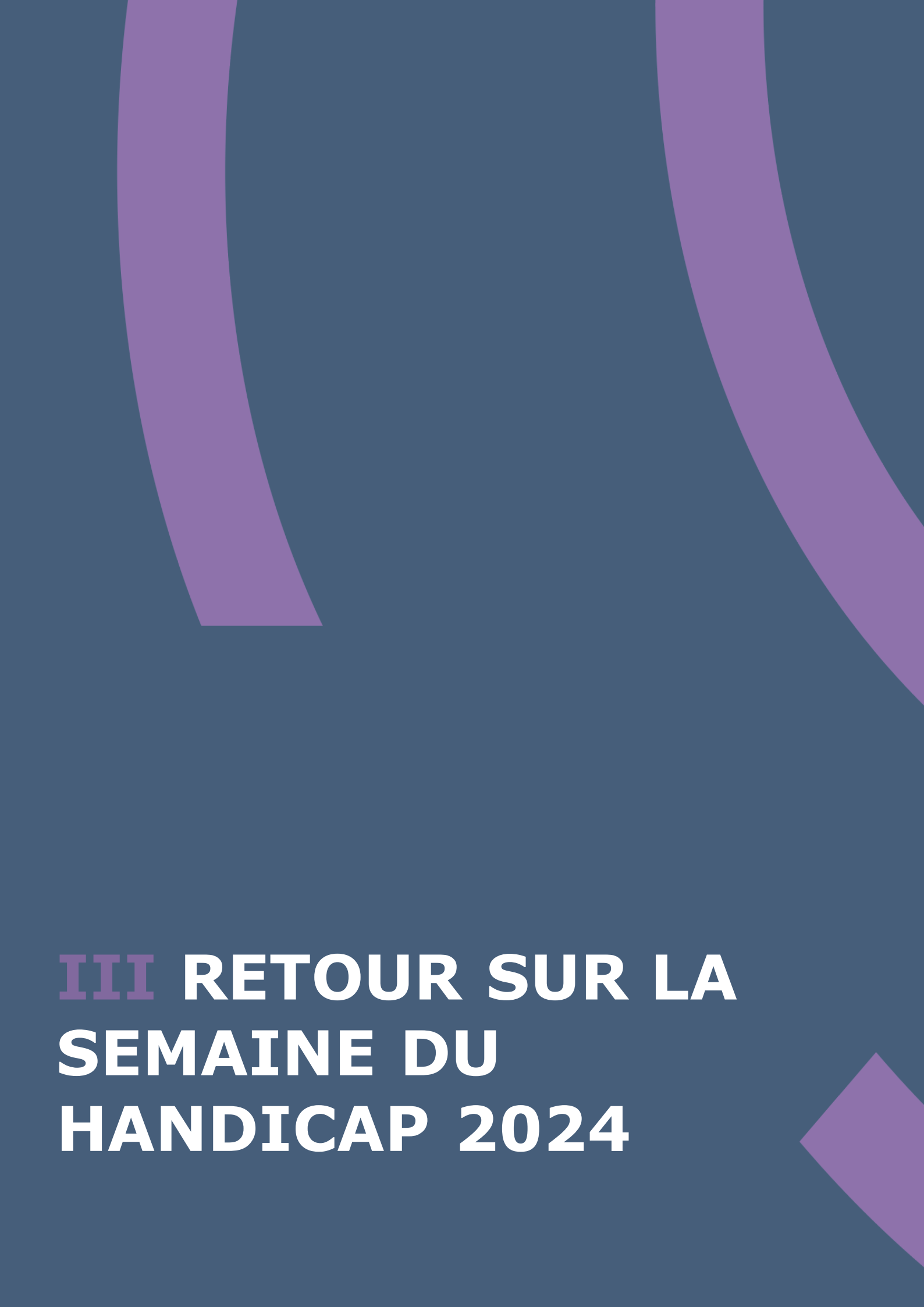
- ✓ La direction de l'activité économique mène également un immense chantier dans le cadre du **TZCLD (Territoire zéro chômeur longue durée)**.

Ce dispositif, imaginé et développé à l'origine par des acteurs de la lutte contre la pauvreté, prête une attention particulière aux personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est avec elles qu'un emploi pour chacun, à durée indéterminée et à temps choisi, est construit au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE).

Ces emplois d'un nouveau genre répondent à des besoins du territoire, non servis jusqu'à présent par les acteurs du marché. Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) veille aussi à ce que ces nouveaux emplois ne détruisent pas non plus d'autres emplois pré-existants sur le territoire.

Il s'avère que sur le périmètre du TZCLD antonien (10 000 h., essentiellement Pajeaud + Noyer Doré) **40 % des bénéficiaires potentiels rencontrés présentent une Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)** ou ont un dossier en cours. Certains de ces bénéficiaires sont des membres actifs du groupe loisirs handicap.

- ✓ Le conseil ESS 2024 a été consacré à la mise en relation entre les acteurs du handicap et ceux de l'insertion.



III RETOUR SUR LA SEMAINE DU HANDICAP 2024



SEMAINE DU HANDICAP

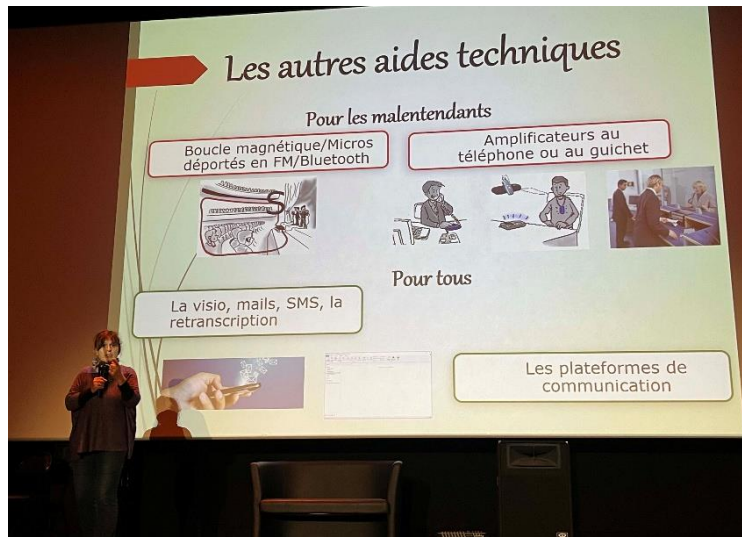
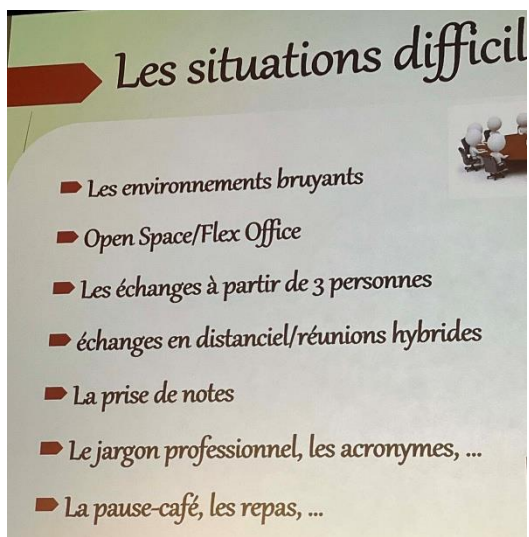
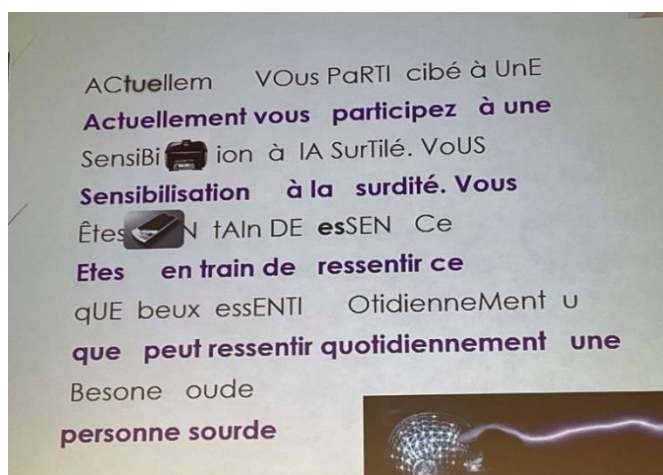
Du 8 au 15 octobre 2024 s'est tenue la Troisième édition de la Semaine du Handicap.

Comme en 2022 et 2023, cette semaine avait un double objectif : d'une part **mettre en lumière les dispositifs existant** sur la ville à destination des personnes handicapées et d'autre part **mener des actions de sensibilisation et de formation** à destination du public valide.

Ces actions de sensibilisation étaient destinées aux adultes, aux enfants ou à des publics spécifiques (agents municipaux, professionnels de santé...).

Sensibilisation des agents municipaux :

Au sein de la Direction des ressources humaines, le Service de qualité de vie au travail a proposé une **formation sur la surdité et la malentendance**, indiquant les dispositifs permettant de combattre ce handicap sensoriel, la façon d'accueillir un collègue sourd ou malentendant, les ressources techniques et les aides de la Ville.



Sensibilisation des enfants des Centre municipaux de loisirs :

Au sein de la Direction Education, le service périscolaire a organisé le mercredi 9 octobre une grande **journée de sensibilisation auprès des enfants des CML**.

Le projet a été mené en **étroite collaboration avec la coordinatrice handicap du CCAS et en partenariat avec la médiathèque, la direction des Sports, le club scientifique et l'espace Vasarely**. Par ailleurs **l'association Valentin Haüy et le club d'athlétisme d'Antony** ont également beaucoup contribué à la réussite et à la richesse de cette journée.

Les enfants de maternelle et d'élémentaire ont pu se retrouver au même endroit, avec des ateliers différents.

Les enfants de maternelle ont rencontré des résidents d'un foyer de vie d'Antony, qui leur ont présenté des livres tactiles qu'ils ont réalisés. Il y a également eu un atelier conte animé par la médiathèque Anne Fontaine, ainsi que trois autres ateliers : un parcours sportif et des jeux de société.



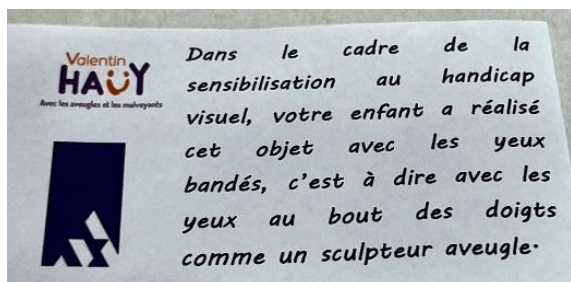
Cette année certains centres de loisirs ont proposé des ateliers. Les enfants d'élémentaires et les collégiens ont participé aux 9 ateliers de sensibilisation.



Les enfants étaient tous invités à participer à la création d'une fresque.

Rencontre et autographe d'un champion paralympique !

Les ateliers étaient menés par des animateurs de centre de loisirs, des membres d'associations, des sportifs de haut niveau et des agents de la direction de l'Éducation et du CCAS. Ils ont permis aux enfants d'échanger sur les handicaps et de mieux appréhender la différence.



Différentes formes de sensibilisation au handicap visuel



La journée s'est finie par un concert de quelques membres du **groupe PERCUJAM**. Ce groupe, dont le slogan est « Artiste/ Austiste, une lettre d'écart, une note d'espoir ! » est composé de jeunes autistes hébergés au foyer d'accueil médicalisé de la rue Alfred de Musset. Les enfants ont pu chanter ou crier avec eux « J'ai des tocs, j'ai des tics, ce n'est pas génétique ! »

En tout **167 enfants de maternelle, d'élémentaire et de collège** ont participé à cette journée.

Sensibilisation du public adulte

La médiathèque Anne Fontaine a organisé comme l'an dernier une conférence du Dr Chabalière sur les troubles neurodéveloppementaux, troubles qui peuvent devenir handicapants. Cette conférence avait déjà eu lieu l'an dernier mais le succès était tel qu'il a été nécessaire de la representer. Elle a été ciblée cette fois-ci plus spécifiquement sur le TSA et le TDAH.

La médiathèque a aussi organisé plusieurs sensibilisations au handicap visuel : ateliers de « danse les yeux fermés », rencontre avec un chien guide, jeux et activités manuelles en aveugle... Des personnes atteintes d'autres formes de handicap ont parfois participé à ces animations.



Propositions destinées au public handicapé

Chaque année la coordination fait découvrir aux Antoniennais en situation de handicap des activités auxquelles ils ne pensent pas forcément pouvoir accéder. Durant cette 3ème édition de la Semaine du handicap, le groupe loisirs a été invité à une séance de sophrologie, expérience que beaucoup d'entre eux ont appréciée.

Enfin, quelques enfants des structures handicap antoniennes se sont vus proposer une séance d'équitation / équithérapie.



PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 verra le 20ème anniversaire de la loi du 11 février 2005 dite « loi handicap », qui a refondé en profondeur la politique du handicap en France. Depuis cette loi, la prise en compte du handicap se fait de manière égale pour les quatre familles de handicap : moteur, sensoriel, cognitif, psychique ; les personnes à mobilité réduite, y compris de manière temporaire sont également prises en compte.

La loi du 11 février 2005 a affirmé le principe selon lequel « **toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté** ».

L'année 2025 sera adonc **l'année des bilans**, au niveau national comme au niveau local. A Antony ce sera aussi **la dernière année de l'AD'AP**, au terme de laquelle la quasi-totalité des bâtiments municipaux auront été mis en conformité.

En 2025, après avoir lors des années précédentes creusé les problématiques de l'emploi, du sport, la Coordination handicap a choisi, à la demande de plusieurs associations, de proposer des temps de réflexion et de formation sur la thématique de **la vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées**, et notamment de la conciliation entre protection des personnes et liberté individuelle. Cette question est un enjeu important en particulier pour les structures d'accueil et d'emploi des personnes handicapées.



